



Compte rendu de réunion de commission sportive régionale Tenue le 08 juillet 18 au siège de la LAURA TT. 1 rue colonel Chambonnet. 69500 BRON

Présents : CSR : A. SAUGUES - CRA : L. SEGUIN (matin) - D01 : Y. LUTIC - D03 : J. LACROIX et T. FEYDEL - D0726 : S. TRIN - D15 : S. PLANCHE - D38 : C. RIVIER - D42-43 : E. COSTILHES (matin) - J. PERRIN - JV FRERE - D63 : D. GOUGIS (matin) et Ph. PLANQUE (matin) - D69 : S. FERRIERE et T. CHATELET MASSET - D73 : S. COURS - D74 : P. BOUCHET
Excusés : E. EVIEUX – C. VIGNALS

Alain SAUGUES remercie les participants pour leur ponctualité, déclare la séance ouverte à 9 H30.

1. Règlements

1.a. Championnats par équipes régionaux

Un tour de table sur les points à mettre à jour dans le projet expédié à tous recueille les observations et demandes suivantes :

- *Matériel pour les rencontres*

Les balles doivent être en plastique et homologuées (à remettre à jour dans toutes les rubriques où cela est évoqué). De même dans le temps imparti à une équipe visiteuse pour disposer des tables, les balles prévues pour la rencontre doivent également leur être fournies.

- *montées descentes :*

Dans le cas où une équipe ne peut pas accéder à l'échelon supérieur, elle est admise à disputer les titres et l'équipe classée seconde de poule est alors montante. Si cette équipe ne peut pas monter ou refuse la montée, alors la place vacante est remise à disposition de la commission sportive.

- *forfait lors de la journée des titres*

Adoption du texte fédéral qui précise qu'un forfait, à n'importe quel stade de l'épreuve entraîne l'application des sanctions de non montée et pénalité financière prévues dans les règlements.

- *Championnat féminin*

Christian VIGNALS, contacté téléphoniquement, indique qu'il souhaite que les divisions ID2-ID3 ne soient plus ouvertes à tous les comités. Il préconise un principe de championnat féminin départemental ou interdépartemental organisé par les comités sur une formule libre débouchant en fin de chaque phase sur une journée de qualification pour les équipes qui souhaitent accéder à l'ID1 qui serait alors la première division interdépartementale ouverte et permettant seule d'accéder à la pré-nationale.

- *corrections diverses.*

Vérifier que les dates figurant dans le document fassent bien référence à la saison 18/19 et aussi à la ligue AURA (et non pas RA).

1.b. Critérium fédéral -

Didier GOUGIS, responsable du CF pré-nationale fait les propositions suivantes :

- Reprise d'activité : à l'heure actuelle, nous avons fixé le quota d'intégration de joueurs reprenant à 10% maxi par division, soit 2 en PN + 2 en R1. le quota en N2 est à 25 % et D. GOUGIS propose de s'aligner sur ce fonctionnement qui favorise le niveau sportif de l'épreuve. Dans les faits cela reviendrait à intégrer 4 joueurs pour les tableaux de 16 (PN, et R1 jeunes) et 6 joueurs pour les tableaux de 24 (R1 Seniors). Bien entendu, il s'agit de maximums et il faut tenir compte du classement des joueurs normalement prévus par leurs points CF dans la division. A partir de là, en fonction des inscriptions, il est fort possible qu'ils ne soient pas forcément atteints.

La commission sportive approuve cette proposition à l'unanimité.

- Montées-descentes : la possibilité est offerte aux joueurs vainqueurs de leur catégorie (en jeunes) en N2 de ne pas monter en N1 mais de monter dans la catégorie d'âge supérieure. Cette disposition ne serait-elle pas à décliner aux niveaux régionaux ? la question a été posée cette saison, sans que nous puissions donner de réponse favorable.

Des échanges qui suivent cette proposition il ressort

- Que si beaucoup de joueurs prennent cette option, le travail de composition des groupes va être considérablement compliqué avec le risque que les jeunes joueurs d'une catégorie puissent « envahir » une autre catégorie car les groupes sont peu nombreux,
- Que ce serait normal de proposer une disposition existante au niveau supérieur dans une démarche d'homogénéisation et de cohérence de l'épreuve,
- Que cette solution peut encourager les jeunes à participer au CF puisqu'ils ne seront pas obligés de faire de longs trajets s'ils sont montants, tout en gardant un intérêt sportif apporté par le fait de jouer des joueurs plus expérimentés.

A l'issue de la discussion, il est décidé de ne pas changer cette saison et de noter les éventuels cas qui se présenteraient quitte à revoir cette disposition dans le CF de la saison 19/20.

- Quotas de montées-descentes : suite à la réunion, D. GOUGIS a eu connaissance des quotas de montée en N2, portés en annexe. Pas de changements entre les R1 et la PN. L'étude des statistiques de participation 17/18 fait par D. GOUGIS conduit à revoir quelques répartitions, approuvées par la commission. Le tableau est joint en annexe.

Concernant le Cantal, il apparaît nécessaire que les saisies soient effectuées en suivant les procédures fédérales afin que les participants soient bien inscrits et qu'ils puissent bénéficier des points acquis au cours de l'épreuve.

- Date limite d'inscription – Forfaits – repêchages – abandons :

- *Date limite d'inscription* : D. GOUGIS demande qu'elle soit alignée sur celle fixée pour la nationale 2 afin de simplifier les procédures et également du fait qu'elle est généralement placée 3 semaines avant le premier tour, ce qui donne peu de temps ensuite pour composer les groupes en relation avec les comités.

Proposition acceptée à l'unanimité.

- *Gestion des forfaits* : D. GOUGIS demande que la date limite de déclaration d'un forfait soit portée, comme pour la N2, au mercredi midi au lieu du jeudi. Il s'agit là également de faciliter les relations avec les comités et aussi avec les JA en charge des différentes organisations. Les forfaits prononcés après le mercredi midi devront être justifiés. A défaut les sanctions prévues seront appliquées.

Proposition acceptée à l'unanimité.

- *Repêchages* : du fait de nombreuses absences, D. GOUGIS s'est vu contraint de repêcher jusqu'à des 3^{ème} de R1 (après avoir déjà repêché les descendants). Il propose que le repêchage soit limité à cette place (ensuite, les groupes seront incomplets)

T. FEYDEL demande comment faire pour départager les repêchages entre les comités ? Les points CF ne sont pas forcément les meilleures références... Il est proposé de s'appuyer sur les points licences des joueurs, et de limiter à 1 repêché supplémentaire par département si besoin.

Les propositions sont acceptées à l'unanimité.

- *Abandon - absence* : D. GOUGIS rappelle qu'un joueur ne figurant pas sur une liste de convoqués ne peut être admis à jouer.

Concernant l'attribution de points CF, il rappelle également que pour marquer des points un joueur doit participer au premier tour de tableau.

La notion d'absence fait débat dans la mesure où les textes fédéraux précisent qu'un joueur est présent à partir du moment où il entre en tenue dans l'aire de jeu alors que le règlement du CF insiste sur la notion de « participation » pour valider la présence...

Après débat, il est décidé de prendre en référence le principe de « présence en tenue dans l'aire de jeu ».

- Points CF 17/18 : D. GOUGIS note que les points CF attribués par les comités ne l'ont pas été sur la grille fédérale pour certains comités. Cela pose des soucis lors de la constitution des groupes pour le tour 1 de la saison suivante.

Il rappelle la grille qui figure en annexe.

- Féminines : lors de la réunion de CSR d'avril, Christian VIGNALS, responsable de l'échelon, avait fait part de ses observations sur le déroulement 17/18. Il avait alors indiqué que le système fonctionnait plutôt bien pour les jeunes et les faiblement classées mais n'attirait pas les meilleures classées qui préféraient bien souvent jouer en garçons. Il avait aussi déploré le fait que des joueuses avaient pratiqué « à la carte » en faisant alternativement des tours en masculins et en féminines.

Contacté téléphoniquement, il confirme ces remarques et souhaite que la saison prochaine, le fonctionnement soit le suivant

- Mise en place d'échelons interdépartementaux qualifiant pour le niveau PNB
- A défaut, les joueuses souhaitant intégrer la PNB doivent participer à l'échelon interdépartemental Ain-Rhône qui fonctionne actuellement très bien.
- Choix en début de saison entre la participation en masculin ou en féminin.

Après débat sur ces propositions, la CSR décide :

- Une féminine devra choisir en début de saison si elle joue en masculin ou en féminin. Ce choix pourra être effectué jusqu'au premier tour inclus (par exemple faire le tour 1 en féminin et choisir ensuite pour les 3 tours suivants de jouer en masculin).
- L'intégration dans les divisions féminines se fera, comme cette saison en s'appuyant sur le classement des joueuses. Si la joueuse n'a pas un classement suffisant pour la PN, elle devra alors participer en interdépartementale. Pas de montée directement des départements sauf s'il existe un championnat féminin réel ou un échelon interdépartemental.

2. QUOTAS 18/19

2.1. Championnat par équipes

P. BOUCHET demande que les licenciés traditionnels du CTT Gessien, club situé dans l'Ain mais qui évolue en championnat de Haute-Savoie, soient comptés dans l'effectif de la Haute-Savoie pour les statistiques. La CSR se prononce favorablement sur cette demande et ce principe devra être vérifié pour les autres comités à l'avenir. Les quotas sont en annexe.

2.2. Finales par classement

L'examen de la participation en 17/18 montre que les tableaux masculins H08 et H10 n'ont pas atteint leur nombre de référence (36) alors que les tableaux H12 et H15 ont « fait le plein ». La question est posée de diminuer le nombre de qualifiés pour les deux premiers tableaux. Du débat, il ressort que cette saison, les quotas ont été établis très tard en raison de la tenue très tardive de certains échelons départementaux et que pour cette raison les joueurs n'avaient pas prévu de participation. A partir de là, il est décidé de voir la saison prochaine en fonction de la participation. Pour les féminines, pas de quotas : les joueuses ayant participé à l'échelon départemental sont autorisées à s'inscrire au régional. Les quotas sont en annexe.

3. Attribution des compétitions 18/19

La commission sportive fait les propositions figurant en annexe, en sachant qu'une demande a été faite par la commission technique auprès du conseil de ligue pour la constitution d'un groupe « organisations régionales » qui doit plancher sur les règlements et l'organisation matérielle des épreuves. En fonction des éléments qu'elle peut définir, elle peut être amenée à modifier les propositions faites par la CSR.

Concernant les intercomités 2019, il est rappelé que cette épreuve a lieu une année sur deux en AURA, l'autre en PACA. En 2019, c'est AURA qui l'accueille et nous avons deux candidatures : le comité de l'Isère et celui du Puy-de-Dôme. Compte tenu du fait que l'Isère a reçu cette organisation en 2017, l'édition 2019 est attribuée au Puy de Dôme qui la prendra en charge le dernier week-end de juin 2019 à Ceyrat.

4. Commission des arbitres

4.1. Réunion de la CRA

Elle aura lieu le 01 septembre. Lieu à déterminer. Il conviendra de convoquer les responsables CDA et d'inviter les formateurs en exercice. Elle devra également prévoir la constitution des tables de JA pour le CF et les épreuves.

4.2. Désignation des JA neutres en championnat par équipes

L'organisation 17/18 est reconduite avec Evelyne et Jean pour gérer les désignations. Les clubs et JA seront sollicités pour fournir des prestations de phase 1 avant le 04 septembre. Une réunion de travail aura lieu au siège le 06 septembre.

Séance close à 12 H. – Reprise à 13 H.

5. Constitution des poules de championnat par équipes. Phase 1 18/19

Un premier projet a été constitué par L. CHIORINO et R. PERON sur les principes suivants

- « serpent » en pré-nationale
- « serpent » en R1 en prenant en compte de trop longues distances géographiques.
- « serpent » en R2 puis modifications de même niveau pour limiter les déplacements
- Placement le plus géographique possible en R3 en prenant en compte les résultats de la phase qui vient de s'écouler.
- Attribution de numéros aux clubs ayant des demandes en rapport avec leur(s) équipe(s) nationale(s)

La CSR procède à des ajustements particulièrement au niveau géographique. La numérotation est ensuite effectuée dans l'ordre suivant

- Equipes n'ayant pas de salle sur une ou plusieurs dates à condition de fournir un justificatif.
- Equipes « en même temps » en partant de la PN puis en descendant dans les divisions
- Equipes « en opposition » en partant de la PN puis en descendant dans les divisions.

Les demandes particulières : demandes de numéro, demandes d'organisations particulières d'équipes sont faites si cela est possible.

Fin de la réunion 16 H45.

ANNEXE : Epreuves régionales 18/19 - Lieux**Critérium fédéral**

Nationale 2	Tour 1 – sam 13 dim 14 oct	Tour 2 – sam 08- diim 09 dec	Tour 3 – sam 26 – dim 27 janvier	Tour 4 – sam 16- diim17 mars
	En PACA	En AURA US ST EGREVE (D38) JA JA SPID D JA arb.	En PACA	En AURA ATT CUSSET (D03) JA JA SPID D JA arb.

Echelon régional	Tour 1 dim14 oct	Tour 2 dim 09 dec	Tour 3 dim 27 janvier	Tour 4 – Dim17 mars
<u>Pré-nat masc</u>	LC RANDAN (D63) JA	TT POUZINOIS (D26) JA : L. et JP WEBER	LC RANDAN (D63) JA	TT POUZINOIS (D26) JA : L. et JP WEBER
<u>Pré-nat fem</u>	TT RHONE GARON (69) JA : G. MAZURIER	TT RHONE GARON (69) JA : G. MAZURIER	TT RHONE GARON (69) JA : G. MAZURIER	TT RHONE GARON (69)
<u>Rég. 1 Ouest masc</u>	ATT AULNAT (/16 T) JA : A. SAUGUES + CUSSET (à confirmer) JA T FEYDEL	ATT AULNAT (/16 T) JA : A SAUGUES + CUSSET (à confirmer) JA T FEYDEL	ATT AULNAT (/16 T) JA : A SAUGUES + CUSSET (à confirmer) JA T FEYDEL	ATT AULNAT (ss réserves)
<u>Rég. 1 Est masc</u>	USTT SASSENAGE (D38) JA JM DUCHAMP	PAYS ROCHOIS GENEVOIS (74) JA	USTT SASSENAGE (D38) JA JM DUCHAMP	PAYS ROCHOIS GENEVOIS (74) JA

Grille de points pour les différentes divisions

Echelon	nat. 1	Nat. 2	Pré-nationale	Rég. 1 mess	PNA/ PNB dames	Plus hte div départ.
	A pour ttes div.					
Seniors		B	C	D	Selon nbre présentes	E
Juniors		C	D	E	Selon nbre présentes	F
Cadets		D	E	F	Selon nbre présentes	G
Minimes		E	F	G	Selon nbre présentes	H
Benjamins		F	G	H	Selon nbre présentes	I

En féminines, en raison de la constitution de groupes par niveau et non par catégories, les points seront attribués pour chaque tour aux joueuses en fonction du nombre de filles de chaque catégorie effectivement présentes.

Pour les autres divisions, il y a lieu de respecter l'ordre alphabétique pour l'attribution de la lettre.

Epreuves AURA	DATE(S)	Tables	demandes	Besoin d'arb.	Juge-arbitrage
INTER-COMITES	29-30 juin 19		Comité Puy de Dôme		JA : D. GOUGIS JA3

Epreuves régionales

Epreuves AURA	DATE(S)	Tables	demandes	Besoin arb.	Juge-arbitrage
Top détection	Dimanche 10 février 19	24	ATT DONZERE-PIERRELATTE (D26)	Oui 30 arb	JA JA adj JA arbs
Championnats Vétérans	Samedi 16 févr 19	24 mini	STADE CLERMONTOIS (D63)	Non	JA JA adj JA arbs
Coupe Nationale Vétérans	Dimanche 17 févr 19	12- 16	STADE CLERMONTOIS (D63)	Non	JA JA adj (GIRPE ?)
Finales par classement	04- 05 mai 19	20	VAL D'OZON TT	Oui : 24 / jour	JA JA adj JA arbs
Champ rég. po (filles-garçons) Champ rég. Min (filles-garçons) Champ rég. Jun (filles-garçons)	Samedi 18 mai 19	24 mini	PAYS ROCHOIS GEN (D74)	Oui 32/jour	JA JA adj JA arbs
Champ rég. Benj (filles-garçons) Champ rég. Cad (filles-garçons) Champ rég. Sen (dames-mess)	Dimanche 19 mai 19	24 mini	PAYS ROCHOIS GEN (D74)	Oui 32/jour	JA JA adj JA arbs
Titres et barrages par équipes	25-26 mai 19		ATT DONZERE-PIERRELATTE (D26) TT RHONE GARON (D69)	Non	Respons. Salle + adjoint (suivant nbre rencontres)

Attention : les attributions de lieux seront à confirmer en fonction de la capacité des clubs à satisfaire aux cahiers des charges correspondants.

ANNEXE : Epreuves régionales 18/19 – quotas

Championnats par équipes. Nombre de montées en R3

	Lic trad au 21/06/18	%	calcul	18/19
AIN	661	0,065536	2,097164	2
ALLIER	463	0,045905	1,468967	2
CANTAL	183	0,018144	0,580607	1
DROME/ARDECHE	765	0,075848	2,427127	2
ISERE	1 398	0,138608	4,435455	4
LOIRE HAUTE-LOIRE	1 526	0,151299	4,841563	5
PUY DE DOME	1 224	0,121356	3,883403	4
Rhône-Lyon TT	2 652	0,262939	8,414039	8
SAVOIE	398	0,039461	1,26274	1
HAUTE SAVOIE	816	0,080904	2,588935	3
TOTAL lic traditionnelles (sauf poussins)	10 086	1	32	32

Critérium fédéral

Montées de Pré-nationale en N2

	Po-Be	Min	Cad	Jun	Se-Vet
Masculins	3	4	4	4	4
Féminines	2	2	2	2	2

Montées de R1 en pré-nationale

	Po-Be	Min	Cad	Jun	Se-Vet
Masculins	2	2	2	2	3

En féminines, l'organisation est différente. Les divisions PNA et PNB sont recomposées à chaque tour en fonction des classements des joueuses et les montantes sont issues de divisions interdépartementales.

Montées de départements en R1

Rég. 1 Est	Po-Be	Min	Cad	Jun	Se-Vet
Ain	1	1	2	1	2
Ardèche-Drôme	1	1	1	1	1
Isère	1	1	1	2	2
Savoie	1	1	1	1	1
Hte Savoie	2	2	1	1	2
TOTAL	6	6	6	6	8
Rég. 1 Ouest	Po-Be	Min	Cad	Jun	Se-Vet
Cantal	1	1	1	1	1
Loire-Hte Loire	1	1	1	1	2
Puy Dôme- Allier	1	2	2	1	2
Rhône	3	2	2	3	3
TOTAL	6	6	6	6	8

Finales par classement – Nombre de qualifiés masculins à l'échelon régional

	H8	H10	H12	H15
Ain	3	2	1	2
Allier	2	1	1	1
Ardèche-Drôme	3	3	2	2
Cantal	2	1	1	1
Isère	4	5	4	3
Loire-Hte Loire	6	6	6	3
Puy-de-Dôme	3	6	1	2
Rhône	6	7	4	7
Savoie	2	1	1	1
Hte Savoie	5	4	3	2
	36	36	24	24

Pas de quotas en féminines : les joueuses ayant participé à l'échelon départemental sont autorisées à s'inscrire au niveau régional.